



LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil d'administration du 27 Mars 2025

N°	Date Délibération	Titre délibération	Approuvée / Refusée
04/2025	27/03/2025	Approbation du compte de gestion année 2024	Approuvée
05//2025	27/03/2025	Compte administratif du CCAS 2024	Approuvée
06/2025	27/03/2025	Affectation du résultat 2024	Approuvée
07/2025	27/03/2025	Budget primitif 2025	Approuvée
08/2025	27/03/2025	Octroi et versement forfait mobilités durables	Approuvée

Fait à Le Revest Les Eaux, le 27/03/2025

LE PRESIDENT
Ange MUSSO



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 MARS 2025

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT**

Date de convocation du conseil d'administration : **18 MARS 2025**

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Mme Ingrid FASS – Mme Claudine GENIEYS – Mme MASINI Pierrette – Mme REBUFFEL Fanny

Ont donné procuration : -

Absents : Mme Nathalie FEVRE – Mme Christiane MARTEL

Secrétaire de séance : Mme Ingrid FASS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2024

Délibération N°04/2025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, le compte administratif dressé par le Président en exercice, qui sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECLARE que la balance du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 7

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 04/04/2025

- de la publication, le 04/04/2025

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT

**LE PRESIDENT
Ange MUSSO**



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	6

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 MARS 2025

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT

Date de convocation du conseil d'administration : 18 MARS 2025

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Mme Ingrid FASS – Mme Claudine GENIEYS – Mme MASINI Pierrette – Mme REBUFFEL Fanny

Ont donné procuration : -

Absents : Mme Nathalie FEVRE – Mme Christiane MARTEL

Secrétaire de séance : Mme Ingrid FASS

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2024

Délibération N°05/2025

Monsieur Ange MUSSO s'est retiré et n'a pas participé au débat et au vote.

Madame Jeanne MOGGIA, Adjointe au Maire et Présidente de séance expose :

J'ai l'honneur de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2024 du budget de la CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le document retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget et s'établit comme suit :

Compte administratif du CCAS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0,00 €	123 942,93 €
Recettes	0,00 €	108 809,48 €
Excédent 2024 (+) / Déficit 2024 (-)	0,00 €	(-) 15 133,45 €
Report 2023 (Excédent (+) ou Déficit (-))	(+) 4 277,74 €	(+) 40 958,72 €
<u>Résultat définitif 2024 (Excédent)</u>	<u>(+) 4 277,74 €</u>	<u>(+) 25 825,27 €</u>

Résultat cumulé 2024 : 30 103,01 €

Le Conseil d'Administration

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif.
- Constate pour ce budget, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête à l'unanimité les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 6

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 04/04/2025
- de la publication, le 06/04/2025

A Le Revest-Les-Eaux le

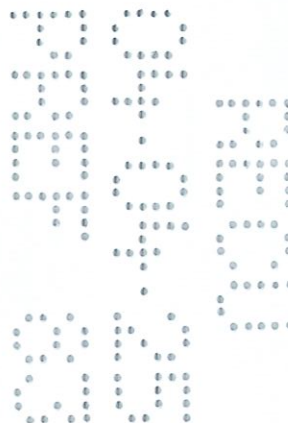
LE PRESIDENT



POUR LE PRESIDENT



M^{me} Jeanne MOGGIA



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 MARS 2025

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT

Date de convocation du conseil d'administration : 18 MARS 2025

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Mme Ingrid FASS – Mme Claudine GENIEYS – Mme MASINI Pierrette – Mme REBUFFEL Fanny

Ont donné procuration : -

Absents : Mme Nathalie FEVRE – Mme Christiane MARTEL

Secrétaire de séance : Mme Ingrid FASS

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Délibération N°06/2025

Le Conseil Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur MUSSO,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ce jour,
Considérant que les excédents dégagés sont identiques au compte de gestion du Receveur municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Constata que l'excédent de l'exercice global pour la section d'investissement est de 4 277,74 € pour 2024 et que l'excédent global pour la section de fonctionnement est de 25 825,27 €

Décide d'affecter sur le budget primitif 2025 l'excédent 4 277,74 € en Investissement à l'article 001 intitulé solde d'exécution de la section d'investissement reporté et l'excédent de 25 825,27 € en Fonctionnement à l'article 002 intitulé résultat de fonctionnement reporté.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 7

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

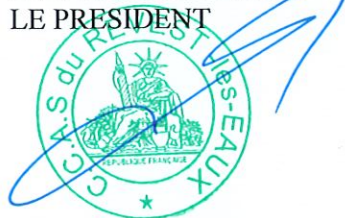
ABSTENTION : 0

LE PRESIDENT
Ange MUSSO

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 04/04/2025
- de la publication, le 04/04/2025

A Le Revest-Les-Eaux le
LE PRESIDENT



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 MARS 2025

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT

Date de convocation du conseil d'administration : 18 MARS 2025

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Mme Ingrid FASS – Mme Claudine GENIEYS – Mme MASINI Pierrette – Mme REBUFFEL Fanny

Ont donné procuration : -

Absents : Mme Nathalie FEVRE – Mme Christiane MARTEL

Secrétaire de séance : Mme Ingrid FASS

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération N°07/2025

Monsieur le rapporteur communique à l'assemblée le projet du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024 :

Le projet est arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 4 277,74 €

RECETTES : 4 277,74 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 151 630,27 €

RECETTES : 151 630,27 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VU les articles L.2311-5- R.2311-11 à 13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
ADOpte le budget primitif de l'exercice 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, tel que proposé.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 7

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 06/04/2025

- de la publication, le 06/04/2025

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Ange MUSSO





Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 27 MARS 2025

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT

Date de convocation du conseil d'administration : 18 MARS 2025

Étaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Mme Ingrid FASS – Mme Claudine GENIEYS – Mme MASINI Pierrette – Mme REBUFFEL Fanny

Ont donné procuration : -

Absents : Mme Nathalie FEVRE – Mme Christiane MARTEL

Secrétaire de séance : Mme Ingrid FASS

OBJET : OCTROI ET VERSEMENT DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Délibération n°08/2025

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code général des impôts, notamment son article 81,

VU le Code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

VU le Code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

VU le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale modifié par le décret 2022-1557,

VU l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat modifié par l'arrêté du 13 décembre 2022,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 26 Juin 2023,

VU la délibération n°09/2024 concernant l'octroi et le versement du forfait de mobilités durables

Monsieur le Président expose,

La Centre Communal d'Action sociale a instauré au bénéfice de ses agents à compter du 01 janvier 2024, le forfait mobilités durables visant à encourager les déplacements domicile travail par covoiturage et vélo par le versement d'une indemnité de 150€ par an dès lors qu'ils attestent avoir réalisé ces trajets au moyen d'un de ces modes de déplacements doux pendant un minimum de 100 jours par an,

CONSIDERANT que ce dispositif réglementaire étend le bénéfice de ce forfait mobilités durables à de nouveaux modes de transport, à savoir les engins de déplacement personnel motorisé ou non motorisés, cyclomoteur, motocyclette, vélo ou vélo à pédalage assisté, engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service équipés d'un moteur non thermique ainsi qu'à l'autopartage,

CONSIDERANT enfin la possibilité de justifier d'un nombre de jours inférieur à 100 jours pour bénéficier de ce dispositif, le minimum étant désormais de 30 jours avec une dégressivité du montant versé,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la mise en place du forfait Mobilités Durables à compter du 01 janvier 2025 et pour les années suivantes, aux agents du CCAS dès lors qu'ils auront réalisé et attesté leurs trajets domicile-travail, en covoiturage ou au moyen d'engins de déplacement personnel motorisé ou non motorisés, cyclomoteur, motocyclette, vélo ou vélo à pédalage assisté, engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service équipés d'un moteur non thermique ou autopartage.

ARTICLE 2 : DE PRECISER la possibilité de cumuler le forfait mobilités durables avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos, sous réserve qu'un même abonnement ne donne pas lieu à une prise en charge des transports publics et du forfait développement durable.

ARTICLE 3 : DE PRENDRE EN COMPTE les seuils suivants avec un versement annuel correspondant à :

- 20 € lorsque le nombre de déplacements est de 30 à 59 jours sur l'année,
- 50 € lorsque le nombre de déplacements est de 60 à 99 jours sur l'année,
- 150 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

ARTICLE 4 : D'INSCRIRE les dépenses afférentes au budget CCAS 2025 et ceux des années suivantes, en charges de personnel et frais assimilés.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 7

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 04/04/2025
- de la publication, le 04/04/2025

A Le Revest-Les-Eaux le
LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Monsieur Ange MUSSO

